

**COMMUNE de Saint-PIERRE-sur-ERVE**

(Mayenne)

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 octobre 2015**

-----

L'an deux mil quinze, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François - Mr LE BLANC Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé** : néant

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2015/42 :**

**PROPOSITION D'ACCUEIL DE REFUGIES DANS LA COMMUNE -**

Suite à la réunion organisée par Mr le Préfet le 17 septembre 2015 demandant aux maires du département de recenser les logements susceptibles d'accueillir une famille de réfugiés dans leur commune et présentant les aides accordées par l'Etat (1000 € par personne) et les organismes sociaux (Couverture Maladie Universelle, Aide Personnalisée au Logement, ...) pour mettre en place cet accueil,

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer ce recensement sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, propose de mettre à disposition les logements suivants :

- le gîte communal pour 8 personnes
- le logement social communal T2 pour 2 personnes
- un logement privé pour 6 personnes appartenant à Mr et Mme François DELATOUCHE.

**DELIBERATION N° 2015/43 :**

**LOGEMENTS COMMUNAUX T4 ET T2 : Travaux de réfection du système de chauffage et d'alimentation en eau chaude -**

Suite au dysfonctionnement de l'alimentation en eau chaude et du chauffage dans les logements communaux T4 et T2,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'accepter les devis de l'entreprise WEILAND de St Berthevin, d'un montant de 2059.10 € HT pour la reprise complète de la tuyauterie d'alimentation en eau chaude et de 2529.40 € HT pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau.

**DELIBERATION N° 2015/44 :**

**LOGEMENTS COMMUNAUX T4 ET T2 : Contrats de maintenance des chaudières -**

Vu la proposition de renouvellement des contrats de maintenance des chaudières des logements communaux T4 et T2 par l'entreprise BODINIER de St Fort et étant donné que cette entreprise n'a pas pu intervenir pour réparer l'ensemble des installations de chauffage et d'eau chaude qui étaient en dysfonctionnement dans ces logements,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de ne pas renouveler ces contrats de maintenance avec l'entreprise BODINIER.

**DELIBERATION N° 2015/45 :**

**LOGEMENT COMMUNAL T4 : Réduction exceptionnelle de loyers -**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le locataire du logement communal T4 situé 2 Place de l'Eglise demande à nouveau une réduction supplémentaire de loyers pour la période d'avril à juillet 2015 correspondant au dysfonctionnement de la chaudière et de l'alimentation en eau chaude.

En complément de ses délibérations n° 2015/30 du 10/07/2015 et n° 2015/41 du 11/09/2015,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de réduire les loyers d'avril, mai, juin et juillet 2015 de 220 € (50 % du loyer mensuel) soit 220 € au lieu de 440 € en compensation du désagrément subi par le locataire à cause du dysfonctionnement de la chaudière,
- ⇒ de réduire le loyer d'août 2015 et de maintenir la réduction des loyers de septembre et octobre 2015 de 100 € soit 340 € au lieu de 440 € en compensation du désagrément subi à cause du dysfonctionnement de l'alimentation en eau chaude,
- ⇒ d'annuler la réduction de loyer de novembre 2015 de 100 € décidée par délibération n° 2015/41.

.../...

### **DELIBERATION N° 2015/46 :**

#### **DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE –**

Mr le Maire propose la mise en place de la dématérialisation des actes règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité des services de la Préfecture (délibérations du Conseil Municipal, arrêtés du Maire, budgets,...) et présente deux devis de la Sté SRCI à Gallardon (28) concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'accepter le devis n° 15-07796 de la Sté SRCI pour un montant de 516.00 € TTC comprenant l'installation du module, la formation de l'utilisateur, l'acquisition d'un certificat d'authentification et la maintenance annuelle,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces et actes utiles et notamment la convention ou l'avenant à intervenir avec la Préfecture.

### **DELIBERATION N° 2015/47 :**

#### **ETUDE DES CONTRATS D'ASSURANCE –**

Suite à l'adhésion au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes des Coëvrons pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des marchés d'assurances, Mr le Maire présente une convention proposée par la Sté Insurance Risk Management (IRM) Pays de Loire, représentée par Mr Vincent PINEAU, pour l'étude des contrats d'assurance de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la convention proposée par la Sté IRM Pays de Loire pour une prestation d'un montant de 120 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **DELIBERATION N° 2015/48 :**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur le projet de schéma de mutualisation –**

La réforme territoriale initiée par la Loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons a transmis aux maires en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 le rapport comprenant le projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la Loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduisent, pour la Communauté de communes des Coëvrons et ses communes-membres, l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs.

Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques. Un travail de concertation a été conduit, au moyen de séminaires et rencontres avec les maires et secrétaires de mairie, comité technique commun à la Communauté de Communes et à la Ville d'Evron, associant ponctuellement le CHSCT commun. Ce travail collectif a permis la rédaction du projet de schéma présenté.

La question des mutualisations, à ne pas confondre avec celle des transferts de compétences, revêt bien entendu pour la Ville d'Evron une importance particulière. En effet, la situation de ville centre a amené la commune d'Evron à développer des services municipaux aptes à répondre non seulement aux attentes de ses habitants mais également à ceux du bassin de vie, notamment en termes d'emplois, de commerces, de services publics et privés, ainsi qu'aux besoins des entreprises. Cependant, les trente-neuf communes sont concernées par le schéma. Le projet de schéma est donc susceptible d'évolution en fonction de la volonté des autres communes d'adhérer à la mutualisation des services.

**Il s'agit là d'une première étape, les conventions individuelles devront ensuite être passées entre la Communauté de Communes et les communes pour la mise en œuvre concrète des mutualisations.**

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes-membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors du conseil communautaire du 14 décembre 2015. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de communes des Coëvrons.

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi « RCT »), et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM »), notamment son article 67 relatif aux services communs ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi « NOTRe ») ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Coëvrons.

.../...

### **DELIBERATION N° 2015/49 :**

#### **LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Etude de perméabilité du sol -**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une des trois parcelles du Lotissement pourrait être prochainement vendue. Afin de préparer la viabilisation du terrain, deux devis sont présentés pour étudier la perméabilité du sol ; un établi par la Sté SEPHY de Châlons du Maine (53) et l'autre par la Sté HYDRATOP de Tiercé (49).

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide d'accepter le devis de la Sté SEPHY pour un montant de 528.00 € TTC.

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HAUT BOURG –**

Pour aider au financement des travaux d'aménagement de la place du Haut Bourg, une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) devra être effectuée avant janvier 2016.

### **DELIBERATION N° 2015/50 :**

#### **SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE : Avis sur le rapport d'activités 2014 –**

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2014 du Syndicat du Bassin de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

#### **REGULARISATION FONCIERE DES CHEMINS –**

Les derniers documents de régularisation foncière des chemins devraient être déposés par Me GOUX courant octobre.

### **DELIBERATION N° 2015/51 :**

#### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) –**

Mr le Maire présente les rapports établis par la Sté APAVE de Laval concernant l'accessibilité aux handicapés des bâtiments communaux ERP (Etablissements recevant du public) :

- Pour la mairie : Prévoir l'aménagement de l'escalier pour les personnes malvoyantes, par contre le bâtiment est inaccessible à une personne en fauteuil roulant mais il est possible de l'accueillir dans une salle de l'école attenante avec un aménagement de la rampe d'accès. Prévoir également une place de stationnement adaptée dans la cour, à proximité de l'entrée.
- Pour la salle communale : Prévoir l'aménagement de l'accès côté cour avec remplacement de la porte, la mise en conformité de l'escalier entre les deux salles et différents équipements dans les sanitaires.
- Pour l'église : Prévoir l'aménagement d'un accès par l'entrée latérale, la mise en conformité de l'escalier de l'entrée principale, la création d'une place de stationnement adaptée à proximité dans l'espace « presbytère » et l'installation de différents équipements dans les toilettes publiques.
- Pour le gîte communal : Pas d'obligation de mise en conformité étant donné que la capacité d'accueil est inférieur à 15 personnes.

Le coût global de ces aménagements est évalué à 12 100.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- autorise le Maire à déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) aux services de la Préfecture suivant ces diagnostics avec une programmation des travaux sur 3 ans minimum.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **COMMUNES NOUVELLES –**

Suite aux différentes observations formulées par les Conseils Municipaux de Thorigné en Charnie et Saulges concernant les projets possibles de communes nouvelles, une réunion entre les élus des trois communes sera à nouveau programmée à ce sujet le 17 octobre prochain.

#### **CHEMINS DE RANDONNEE –**

Le Conseil de la Randonnée de la Communauté de Communes des Coëvrons recherche des bénévoles pour compléter et améliorer le balisage des chemins de randonnée. Cette opération sera à coordonner avec l'ouverture de l'Espace Nature et Préhistoire du Site des Grottes prévue au printemps 2017.

#### **PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL –**

Une réunion est prévue le 20 octobre prochain pour la préparation du bulletin municipal.

#### **AMENAGEMENT D'UN ABRIBUS –**

Mr GOURDIN propose de revoir ce projet avec l'architecte conseil des Petites Cités de Caractère.

**CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RAGONDINS –**

Mr PANNETIER informe les conseillers municipaux qu'une lutte collective contre les ragondins et rats musqués sera organisée sur le territoire du Syndicat du Bassin de l'Erve du 16/11 au 18/12/2015.

**ECLAIRAGE DE L'EGLISE –**

Mr le Maire et Mr LE BLANC informent les conseillers que le SDEGM proposent des devis pour l'éclairage de l'Eglise. Ce projet sera revu lors d'une prochaine réunion.

**PROJET DE CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU –**

Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux que la Préfecture a déposé un projet de carte suite à la demande du ministère de l'écologie concernant l'élaboration d'une cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau par chaque département. Cette carte comportant certaines erreurs sur le territoire de la commune, le service concerné a été contacté.

**MODIFICATION DU COMPTEUR ELECTRIQUE MAIRIE/ECOLE –**

Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux que le compteur électrique mairie/école a été modifié comme prévu et que cette opération devrait entraîner une économie d'environ 145 € par an.